

PROCÈS-VERBAL, RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AECR
Stone House – Immeuble M-1B
Mardi 13 septembre 2016

PRÉSENTS:

CNRC:		Présent	Absent
Fraser, Cathie	Présidente, AECR	√	
Zaluski, Marvin	1 ^{er} vice-président, TIC, M-50	√	
Ly, Dao	Trésorière, M-54, TSH, Ottawa		√
Beasley, Jim	AÉRO, U-61	√	
Birt, Michael	AST, U-89	√	
Fletcher, Shaun	AÉRO, M-2	√	
Hewitt, Daniel	SDF, M-4	√	
Holbrook, Bernard	SME, M-36	√	
Holmes, Gina	SME, M-36		√
Lowery, Mark	CONST, M-24	√	
Lussier, Steve	KM, M-55, président, AD	√	
Robertson, Sandra	AÉRO, M-13		√
Toll, Floyd	ÉME, M-12, president, TO	√	
Smith, Shannon	AÉRO, M-7		√
Zerhloul, Amal	CONST, M-23A	√	
VIA TÉLÉCONFÉRENCE:			
Benson, Vaughan	St-John's		√
Cloutier, Martin	Edmonton	√	
Condie, Janet	Saskatoon	√	
Desjardins, Véronique	Boucherville	√	
Gallant, Jeffrey	Halifax		√
Hoffmann, Anthony	Penticton	√	
Lévesque, Michelle	2 ^e vice-présidente, Montréal	√	
Macfarlane, Michelle	Oakville	√	
Martin, Cédric	Fredericton	√	
McDonald, Cathy	Halifax		√
Melnychuk, Geoffrey	Victoria		√
Moraw, Franz	Vancouver		√
Polvi, Sandra	Saskatoon	√	
Raymond, Nathalie	Boucherville	√	
Santos, Nelson	London	√	
Simard, R.-Michel	Saguenay	√	
Tom, Roseanne	Montreal	√	

La réunion débute à 17 h. Marvin Zaluski occupe le fauteuil.

1. **Approbation de l'ordre du jour de la réunion du 13 septembre 2016 du Comité exécutif**

B. Holbrook : « Les points 4 et 5 de l'ordre jour pourraient-ils être échangés? »

Motion: « Que le reste de l'ordre du jour du 13 septembre 2016 soit approuvé.

Proposé par B. Holbrook, appuyé par F. Toll.

Approuvé.

2. (a) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2016 du Comité exécutif**

Michelle Lévesque précise que 'Engagement dans l'excellence', devrait être corrigé à 'Engagement envers l'excellence' dans le procès-verbal de la réunion de mai. L'acronyme est EEE.

Motion: « Que le procès-verbal de la réunion du 17 mai soit approuvé avec ces changements. »

Proposé par S. Lussier, appuyé par S. Fletcher.

Approuvé.

(b) **Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 17 mai**

C. Fraser fait savoir que les dates de l'audience de la CRTFP concernant des pratiques de travail déloyales ont été fixées aux 19-21 décembre 2016.

C. Fraser répond à une question qui avait été posée au sujet du projet de loi C-4. Depuis la dernière réunion de l'Exécutif, le gouvernement libéral a amorcé des procédures pour abroger une partie de ce projet de loi. La détermination selon laquelle les employés seront réputés comme désignés essentiels sera changée, et la méthode de règlement des différends sera également modifiée. Cela signifie que si une convention collective ne peut être négociée, le règlement des différends pourrait être renvoyé à l'arbitrage, alors que, auparavant, le seul règlement était la grève ou la conciliation. L'AEER a prévenu le CNRC, le 7 juin 2016, que nous allons retourner à l'ère « pré-projet de loi C-4 », et retourner à l'arbitrage, au besoin. Nous avons également prévenu le Conseil du Trésor et le ministre Brison, président du Conseil du Trésor, dans une lettre datée du 24 août 2016.

B. Holbrook souligne la réaction rapide que l'AEER a eu, d'acheminer la lettre « pré-projet de loi C-4 » qui avait été envoyée par le ministre Brison, président du Conseil du Trésor.

3. **Rapport de la présidente, et correspondance – C. Fraser**

Veuillez souhaiter la bienvenue à un nouveau délégué syndical, Michael Birt, U-89 à Ottawa.

Merci à notre déléguée syndicale à Charlottetown, Adriana Catalli, qui va quitter sa charge alors qu'elle vient d'occuper un nouveau poste. Merci à Kerry Foster, déléguée syndicale à Ottawa depuis plus de 10 ans, et présidente du groupe de négociation des CS, qui a pris sa retraite en août.

L'AEER a un nouveau fournisseur des avantages aux membres, Choice Hotels. Les membres pourront trouver toutes les informations sur le site Web de l'AEER.

Le 30 mai dernier, C. Fraser a rencontré la présidente par intérim du CNRC, Maria Aubrey. Et, le 14 septembre, elle va rencontrer le nouveau président du CNRC, Iain Stewart. Cette réunion est une rencontre informelle d'une demi-heure (½).

Au cours de l'été, C. Fraser a rencontré le CNRC à plusieurs occasions:

- a) Mise à jour sur le projet générique TO.
- b) Les Services généraux ont donné à l'AEER et à l'IPFPC des informations sur leurs nouveaux services à la clientèle MyZone.
- c) Consultation avec l'AEER et l'IPFPC au sujet de la politique du CNRC sur le harcèlement.
- d) L'ordre du jour de la réunion du Comité mixte de consultation, le 9 juin, était complet: des points incluant Phoenix, les CLCPS, les caméras de sécurité, la probation, la cessation d'emploi et l'avis concernant les nouveaux membres, les congés personnels et les congés annuels dans Sigma, la dotation et les listes prioritaires, les arrangements pour les mères qui allaitent, et les projets d'amélioration du rendement. La prochaine réunion du CMC aura lieu le 15 septembre, et l'ordre du jour est chargé, aussi. Les procès-verbaux des réunions du CMC sont disponibles sur MyZone, zone verte.

C. Fraser remercie Shaun Fletcher, qui a assisté à la réunion du CNSST en juin en compagnie de notre autre représentant de l'AEER, Gord Fougère.

C. Fraser a tenu un assez grand nombre de réunions avec le Conseil national mixte et les autres agents négociateurs au cours de l'été. La plupart des rencontres avec les agents négociateurs portaient sur les problèmes ayant trait au nouveau système de paye Phoenix. L'AEER remercie le CNRC de l'avoir tenue au courant du nombre de cas qu'il traite en regard de chaque période de paye depuis l'entrée en vigueur de Phoenix au CNRC en mai. Je n'ai eu qu'une seule demande de la part d'un membre, qui éprouvait des problèmes au sujet de sa paye, et le CNRC a réglé le problème en un jour. Si les délégués syndicaux sont au courant de membres qui ont besoin d'aide au sujet de Phoenix, qu'ils leur fassent savoir que l'AEER peut les aider s'ils nous contactent.

Le colloque du Conseil national mixte aura lieu le mercredi 21 septembre; et, étant donné que C. Fraser est la présidente du comité organisateur, le comité des relations patronales-syndicales, on lui a demandé de prononcer une allocution. Mon allocution portera sur notre travail à l'AEER et sur la façon dont tous les syndicats et tous les employeurs doivent communiquer et collaborer afin de pouvoir faire des avancées dans l'avenir.

L'assemblée générale annuelle aura lieu à 17 h HNE, le mardi 18 octobre. Elle se déroulera à Stone House par téléconférence et en direct par vidéo. Tous les renseignements seront acheminés à tous les membres environ 10 jours avant l'assemblée. Toutes les informations seront affichées sur le site Web.

La prochaine réunion de l'Exécutif aura lieu à Stone House et par téléconférence, le lundi 17 octobre à 17 h HNE. Cette année, les rapports annuels des délégués syndicaux seront présentés à cette réunion et intégrés au procès-verbal. Assurez-vous que les rapports soient prêts.

M. Lowery demande si les rapports doivent être acheminés au bureau de l'AEER avant la réunion du 17 octobre. C. Fraser répond non, mais qu'il y a des lignes directrices à respecter. Les rapports doivent porter uniquement sur les questions syndicales; aucun nom de membres ne doit être mentionné, et le rapport devrait généralement refléter les

questions, les sentiments et la correspondance des délégués syndicaux et/ou des membres au cours de l'année écoulée. Les rapports verbaux peuvent être faits en français ou en anglais à la réunion du 17 octobre. Les rapports écrits peuvent être acheminés n'importe quant au bureau de l'AECR, car ils seront envoyés pour fin de traduction dans le procès-verbal.

5. **Projet d'amendements aux Statuts de l'AECR – S. Lussier**

S. Lussier lit le résumé suivant des changements apportés au Guide des politiques, à savoir:

1. Les Statuts et les politiques ont été divisés en deux documents distincts. Le Guide des politiques exige l'approbation du Comité exécutif.
2. Vastes mises à jour d'ordre rédactionnel et grammatical.
3. Politique #4 – Champ de compétence des délégués syndicaux.
 - a. Définit le champ de compétence comme étant un lieu géographique, qui peut être un immeuble, une direction, un portefeuille ou une région métropolitaine. Le champ de compétence est déterminé par le président.
4. Politique #5 – Réunions annuelles et extraordinaires
 - a. Déplacée dans les Statuts.
5. Politique #10 – Remboursement des dépenses, ou congé
 - a. Met à jour la politique en regard de la façon dont les dépenses des membres engagés dans les affaires syndicales sont approuvées et remboursées.
 - b. Précise quels types de congé pris par le membre en service commandé seront remboursés: un congé non payé pour les affaires syndicales, un congé annuel, ou un congé compensatoire, seront remboursés.
6. Dans tout le document, remplacer Conseil exécutif par Comité exécutif.
7. Dans tout le document, remplacer représentant par délégué syndical.

B. Holbrook affirme que le Guide des politiques est bien rédigé. S. Fletcher pose une question au sujet du libellé dans la politique 5 b) – Réunions, à savoir combien de réunions un délégué syndical peut-il manquer avant que sa charge soit déclarée vacante. Après discussion, il est décidé d'ajouter un texte, car il pourrait y avoir des circonstances atténuantes, et, pour les délégués syndicaux qui assistent aux réunions de l'Exécutif après ou durant les heures de travail. Un nouveau libellé est voté (pas d'objections? Non) et adopté, à savoir:

Si un délégué syndical est absent de trois réunions consécutives du Comité exécutif, le Comité exécutif peut, sur réception d'une recommandation du président, examinée par le Comité de gestion, déclarer sa charge vacante.

S. Lussier lit le résumé suivant des changements apportés aux Statuts, à savoir:

1. Les Statuts et les politiques ont été divisés en deux documents distincts; les Statuts exigent uniquement l'approbation des membres.
2. Vastes mises à jour d'ordre rédactionnel et grammatical.
3. Article 7 – Élections et mandat.
 - a. Précise les exigences de résidence du président, du 1^{er} vice-président et du trésorier.
 - b. Le président doit être disposé à déménager dans la région de la capitale nationale.
 - c. Le 1^{er} vice-président et le trésorier doivent être des résidents de la région de la capitale nationale au moment de l'élection.

4. Article 11 – Cotisations syndicales
 - a. Augmente le montant de l'augmentation annuelle automatique de la cotisation, de \$.50 à \$1.00.
 - b. Maintient les pouvoirs du Comité exécutif, de renoncer à cette augmentation annuelle.
5. Article 13 – Discipline
 - a. Précise et met à jour les procédures et les motifs pour la perte du titre de membre ou la suspension des membres de l'AEER.
6. Annexe B – Liste des membres honoraires associés et des membres associés
 - a. Cette annexe a été supprimée.
7. Dans tout le document, remplacer Conseil exécutif par Comité exécutif.
8. Dans tout le document, remplacer représentant par délégué syndical.

B. Holbrook pose une question au sujet des articles 7.2 et 7.3 des Statuts - Conditions d'éligibilité pour les présidents et les vice-présidents.

Question: La durée de service d'un président ou d'un candidat à la VP de l'AEER au sein du Comité exécutif, devrait-elle être raccourcie?

Après discussion, à savoir, un candidat pourrait peut-être apporter de "nouvelles idées", même s'il n'a peut-être pas le nombre d'années requises. Puis, la discussion change: peut-être faut-il plus d'années, et les exigences existantes sont trop faibles. On pose des questions au sujet du roulement des membres de l'Exécutif, qu'il serait possible d'avoir de l'expérience pertinente sans faire partie de l'Exécutif, et la présentation de résumés. Au terme d'une discussion additionnelle et un vote (des objections? Non), il est décidé de ne pas modifier cet article.

B. Holbrook demande que le libellé, à l'article 11 1 b) des Statuts, Cotisations syndicales, soit modifié en ajoutant "en consultation avec le Comité exécutif". Un vote a lieu (des objections? Non) et la motion est adoptée avec le changement de mots.

B. Holbrook pose une question au sujet de l'article 13.2 des Statuts – Discipline. Après discussion, il est décidé qu'un vote à la majorité des 2/3 (deux tiers) serait nécessaire de la part du Comité exécutif pour destituer un membre pour motif de discipline. Un vote a lieu (des objections? Non); la motion est adoptée avec l'ajout des mots.

6. Comité des finances – L. Ernst

(a) Rapports n^{os} 11, 12 et 1 du trésorier – L. Ernst

Aucune question au sujet du rapport n^o 11. Pour ce qui est du rapport n^o 12, des précisions sont demandées au sujet du chèque #12001, cellulaires. L. Ernst répond qu'il y avait des frais de deux mois pour le téléphone de C. Fraser. J. Van Den Bergh a acheté un nouveau téléphone; il y avait donc des coûts, pour l'ancien et pour le nouveau.

Quant à la question sur le coût de la calculatrice, dans le rapport #1 de la trésorière, on explique qu'il s'agit d'une grosse calculatrice-imprimante, qui est utilisée très fréquemment.

R-Michel Simard demande quelle est la nature des frais juridiques. L. Ernst explique que ces coûts varient, depuis les conseils juridiques généraux, les questions touchant la CSPAAT, les griefs, l'arbitrage, les conventions collectives et les négociations.

(b) Rapports sur les placements, mai, juin, juillet 2016 – L. Ernst

On souligne qu'un CPG évalué à 94 000 \$ est venu à maturité. Deux CPG ont été achetés pour un montant total de 99 900 \$.

(c) Mise à jour et approbation de l'audit de 2016 – L. Ernst

Au cours de la première semaine d'août, Deloitte a effectué son audit annuel des finances de l'AEER en regard de l'exercice du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Deloitte est chargé de donner une opinion sur nos états financiers, de déterminer si les états financiers sont exempts de déclarations inexactes – soit par erreur ou par fraude.

Pour passer en revue le rapport de l'audit, tournez à:

Page 3, Énoncé des opérations

Revenus: Les revenus ont augmenté de 16,46 %, à 847 534 \$ comparativement à l'année dernière. Cela est attribuable principalement à l'augmentation de la cotisation, de 5\$/mois à 40 \$ en juillet dernier.

Dépenses – Généralités:

L'audit/les consultations et les frais juridiques, de 100 566 \$, ont augmenté par rapport à l'an dernier, quoique moins que les prévisions. Les frais juridiques ont doublé, la moitié du total attribuable aux cas de la CSPAAT.

Les frais de bureau ont augmenté de 13 171 \$ par rapport à l'an dernier (moins que les prévisions). L'augmentation est attribuable principalement au paiement des indemnités de départ.

L'excédent des revenus sur les dépenses est de 178 748 \$, une hausse de 54,54 % (97 331 \$) par rapport à l'an dernier.

Page 4, Énoncé sur la position financière

Actifs: Les liquidités (dans notre compte de banque de la CIBC) ont augmenté par rapport à l'an dernier. Une partie de ces liquidités sera investie dans des épargnes-placements de la RBC, où des intérêts seront acquis mais où les liquidités seront accessibles n'importe quand, au besoin. Les comptes recevables et les dépenses prépayées peuvent varier chaque mois, selon la réception des revenus ou le paiement des factures.

Passif: Dépend simplement du moment où les paiements sont effectués.

Éventualités et engagements:

Restrictions internes de 350 000 \$: Ce montant est une estimation pour 6 mois d'opérations. Ces fonds ont été mis de côté par la direction, à la recommandation de Deloitte et pour des motifs juridiques de dissolution. Ces fonds ne peuvent être utilisés à moins d'avoir été approuvés par l'Exécutif.

Au cours des deux dernières années, la situation financière de l'AEER a continué de s'améliorer. Nous avons à présent éliminé le déficit précédent et réalisé un excédent de

130 705 \$ cette année. Pour continuer de renforcer notre situation financière et nous offrir une protection contre des dépenses imprévues, nous allons continuer d'exercer un contrôle sur les dépenses et épargner sur les coûts d'exploitation dans la mesure du possible.

En fonction de l'audit de cette année, l'opinion de Deloitte, énoncée à la page 2 de son rapport d'audit, est la suivante:

« À notre avis, les états financiers présentent équitablement, à tous égards importants, la position financière de l'Association au 30 juin 2016, et les résultats de ses opérations et de ses liquidités pour l'année terminée, en conformité avec les normes comptables des organisations sans but lucratif ».

Motion: « Que l'audit de 2016 soit approuvé. »
Proposé par S. Fletcher, appuyé par J. Beasley.
Approuvé.

7. Rapport du Comité de gestion, et recommandations – M. Zaluski

M. Zaluski demande l'approbation d'acheter 2 nouveaux ordinateurs de bureau, tel que recommandé par notre agence TI, Starbeam Systems. Ils remplaceront les ordinateurs achetés en 2012. Le coût estimatif des deux ordinateurs est 3 500 \$.

Motion: « Que l'achat de deux ordinateurs soit approuvé. »
Proposé par F. Toll, appuyé par B. Holbrook.
Approuvé.

8. Rapport du comité des griefs – C. Fraser

Quatre griefs ont été déposés depuis la dernière réunion de l'Exécutif. Deux portent sur des cas de discipline. Un est un grief de dotation; un autre concerne les congés de maladie. Il y en a trois dans la région de la capitale nationale, et un autre, à Saskatoon.

9. Rapports des comités de catégories et de groupes – C. Fraser

L'AEER recherche encore des membres des équipes de négociation pour les groupes AD, AS, CS, OP et PG. Si vous êtes intéressés, ou si vous connaissez des membres qui le seraient, veuillez contacter Joan à l'AEER, à joan@rcea.ca

(a) Groupe AD - S. Lussier

Aucun rapport.

(b) Groupe AS - C. Fraser

(c) Groupe CS

(d) Groupe OP

(e) Groupe PG

Aucun rapport.

(f) Groupe TO - F. Toll

Le CNRC a contacté l'AEER au sujet d'une première rencontre avec le groupe TO. Cette rencontre aura pour but d'échanger les propositions et de permettre aux comités de se réunir. Aucune date n'a encore été fixée.

10. Affaires nouvelles

C. Fraser déclare:

« Le mandat actuel de la présidente prendra fin en décembre 2016. On trouvera toutes les conditions d'éligibilité à l'article 7 des Statuts de l'AEER. Si vous avez des questions, veuillez contacter Laurette au bureau de l'AEER, à Laurette@rcea.ca. La date limite est le 27 septembre.

Après avoir mûrement réfléchi, j'ai soumis mon formulaire de candidature dûment rempli au bureau de l'AEER, le vendredi 9 septembre, et je vais solliciter un second mandat. »

11. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 34.

Procès-verbal rédigé par C. Fraser